

Annexe 1.3 - TABLEAU DE BORD SNPPE - 68

Mesure	Objectif	Indicateur	Niveau des indicateurs en 2019 (diagnostic)	Niveau cible de l'objectif			Niveau d'atteinte de l'objectif					
				2020	2021	2022 2023 2024	2020	2021 (janv à juin)	2021 (janvier à décembre)	2022	2023	2024
Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles												
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP) Objectif n° 1	Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national	Nombre d'entretiens du 4e mois réalisés par la PMI (source DREES / CD)	278				297	103	426	700	765	
		Nombre de naissances vivantes selon le domicile de la mère (source INSEE)	7 688				7541		7 324	7 237	7 236	
		Part des femmes enceintes ayant bénéficié d'un entretien du 4e mois réalisé par la PMI	3,6%	Non fixé - crise COVID 19	10,0%	15%	4%		6%	10%	11%	
Généraliser les bilans de santé en école maternelle Objectif n° 2	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé <i>Cible nationale à horizon 2022 : entre 80 et 90 % des bilans de santé réalisés par la PMI (médecin ou protocole pluridisciplinaire)</i>	Cohorte d'enfants de 3-4 ans scolarisés en septembre N-1 (source Education nationale)	8 329				8457	8064	8148	7908	7705	
		Nombre d'enfants vus en bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI pour l'ensemble du département (source DREES / CD)	3 708				2651	5454	6004	5 009	4 806	
		Part des enfants de 3-4 ans ayant bénéficié d'un bilan de santé à l'école maternelle réalisé par la PMI pour l'ensemble du département	44,52%				31,35%	67,60%	73,69%	63,34%	62%	
		Nombre d'enfants de 3-4 ans ayant bénéficié d'un bilan complémentaire réalisé par un médecin de PMI pour l'ensemble du département	125				118	106	168	114	67	
		Part des enfants de 3-4 ans ayant bénéficié d'un bilan complémentaire réalisé par un médecin PMI pour l'ensemble du département	1,50%				1,39%	1,31%	2,06%	2,27%		
		Nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI en zone REP et REP+	647				313	1074	1313	1117		
		Part des enfants de 3-4 ans ayant bénéficié d'un bilan de santé à l'école maternelle réalisé par la PMI en zone REP et REP+	42,4%	Non fixé - crise COVID 19	75%	85%	20,50%	73,00%	86,49%	75,42%		
Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles Objectif n° 3	Doublé au niveau national les visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables <i>Cible nationale à horizon 2022 : doublement, soit environ 20 % des femmes/enfants bénéficiant de VAD de PMI</i>	Nombre de VAD pré-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source DREES / CD)	1 149	Non fixé - crise COVID 19	1600	2000	718	310	1233	1693	1860	
		Nombre de VAD post-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source DREES / CD)					59	20	75	159	145	
		Nombre de femmes vues en VAD pré et postnatales PMI	1 149	Non fixé - crise COVID 19	1 149	1 149	351 ?		637	791	834	
		Nombre de naissances vivantes domiciliées dans le Haut-Rhin (source INSEE)	7 705				7 541		7 324	7237	7236	
		Part des femmes ayant bénéficié d'une VAD	6,87%				4,70%		9%	11%	12%	
Objectif n° 4	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	Nombre de VAD ayant pour motif un enfant réalisées par la PMI (source DREES / CD)	4 954				4535	2559	5838	5202	5494	
		Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI (source DREES / CD) (à produire semestriellement)	1 544				2147	1699	2719	2127	2856	
		Nombre d'enfants de 0 à 6 ans (source INSEE)	50 805						51251	47467	49 962	
		Nombre d'enfants de 0 à 2 ans domiciliés dans le Haut-Rhin	15 720				15279	15084	14915	14774		
		Nombre d'enfants de 0 à 2 ans ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI	1 544				1 308	895	1 898	1578		
		Part d'enfants ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI (0 - 2 ans)	10%	Non fixé - crise COVID 19	12,5%	15%	8,56%	5,90%	13%	11%		
Objectif n° 5	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	Nombre d'examens cliniques réalisés par des médecins de PMI (source DREES / CD)	7 493				6378	3244	7285	6425	7278	
		Nombre d'examens médicaux obligatoires réalisés par des médecins de PMI (source SNDS)	1 952						ND	ND	ND	
		Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un examen clinique réalisé par un médecin de PMI (source DREES / CD)	2 626				2316	1688	2610	2189	2430	
		Nombre d'examens médicaux obligatoires réalisés par des médecins de PMI (source SNDS)	1 952						ND	ND	ND	
		Nombre d'enfants de 0 à 6 ans (source INSEE)	50 805						49317	51251	47467	49962
		Part d'enfants 0 à 6 ans ayant bénéficié d'un examen clinique par un médecin de PMI	5,2%				4,98%	3,40%	5,09%	4,61%	4,90%	
		Nombre d'enfants de 0 à 2 ans domiciliés dans le Haut-Rhin	15 720				15 279	15 084	14 915	14774		
		Nombre d'examens cliniques réalisés par des médecins de PMI pour les enfants de 0 à 2 ans	6 151				5840	2982	6710	5986		

Mesure	Objectif	Indicateur	Niveau des indicateurs en 2019 (diagnostic)	Niveau cible de l'objectif			Niveau d'atteinte de l'objectif						
				2020	2021	2022 2023 2024	2020	2021 (janv à juin)	2021 (janvier à décembre)	2022	2023	2024	
		Nombre d'enfants de 0 à 2 ans ayant bénéficié d'un examen clinique réalisé par un médecin de PMI	2 363				2 155	1 613	2 233	1925			
		Part d'enfants 0 à 2 ans ayant bénéficié d'un examen clinique par un médecin de PMI	15%	Non fixé - crise COVID 19	17,5%	20%	14,10%	10,60%	14,97%	13,03%			
		Part d'enfants 0 à 2 ans ayant bénéficié d'un examen clinique par un médecin de PMI à Mulhouse	27%	Non fixé - crise COVID 19	27,0%		28,69%		33,57%	28,73%			
		Part d'enfants 0 à 2 ans ayant bénéficié d'un examen clinique par un médecin de PMI à Colmar	26%	Non fixé - crise COVID 19	26,0%		19,74%		23,47%	22,42%			
Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures													
Renforcer les CRIP Objectif n° 6	Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Nombre d'IP entrantes	5 222				4724	2797		5450	5792		
		Nombre d'IP évaluées	ND				1186	701		1291	1182		
		Nombre d'IP évaluées en moins de 3 mois	ND							ND	ND		
		Taux d'IP évalués sous 3 mois	ND							ND	ND		
		Choix d'un référentiel en évaluation PE	SO							ND	Application de la loi 2022 : HAS		
		Nombre de session de formations	SO				1	2		2	ND		
		Nombre d'agents formés (TMS et cadres)	SO				16	25		240	ND		
		Nombre de vacances de psychologues	940 heures				703			997,5	1311		
Objectif n° 7	Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)	Signature d'un nouveau protocole	SO	SO	Production du protocole	Protocole signé	SO			en cours au niveau Alsace	En cours au niveau Alsace		
		Nombre de réunions d'information	SO	SO	SO				ND	ND			
		Nombre d'actions de sensibilisation	SO	SO	SO				0	0			
Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil Objectif n° 8	Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	Nombre d'agents formés sur la période du contrat	SO	1			1			0, à défaut de places à l'ENPJJ	2		
		Réalisation du protocole	SO	SO	1					80%	100%		
		Réalisation du calendrier du plan de contrôles	SO	SO	1	1				80%	100%		
		Etablissement du calendrier du plan de contrôles								oui, au niveau Alsace	oui, au niveau Alsace		
		Nombre de contrôles réalisés	1	1			1			2	7		
		Protocole signé et diffusé								en cours	Signé par le Président et envoyé à la signature par le préfet 67/68		
		Intégration des fiches actions au sein du schéma de protection de l'enfance	SO	SO	SO	1							
Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap Objectif n° 9	9.1 : Création, par renforcement du PCPE, d'une équipe d'appui aux professionnels de l'ASE	Nombre d'enfants bénéficiant d'une double prise en charge ASE/handicap effective	22%	22%			?			436 mineurs et 14 majeurs	50		
		Nombre de participants aux formations, informations par an	SO	0						SO	39		
		Nombre d'enfants suivis dans le cadre du soutien aux professionnels par an	SO	0						43	45		
		Nombre et catégories de prestations externalisées financées par an	SO	0						SO	9		
	9.2 : Création à l'IME Saint-André de Cernay et à l'IME Saint-Joseph de Colmar d'une unité de vie ouverte toute l'année et dédiée aux enfants confiés en situation de handicap	Effectivité de l'installation des unités	SO	0	1	1				objectif atteint au 01/09/2021	SO		
		Nombre total d'accueils quotidiens réalisés durant les périodes de fermeture des IME par an	SO							2538	SO		
		Nombre d'enfants confiés différents concernés par an	SO							25	SO		
	9.3 : Création en IME, après appel à candidatures d'une unité d'accueil pour enfants confiés en situation de handicap	Appel à manifestations d'intérêt lancé et instruit dans les délais prévus	SO	1				?			SO	SO	
		Installation de l'unité	SO	0	1						SO	SO	
		Nombre de journées réalisées et d'enfants confiés différents accueillis par an	SO								SO	SO	
Nombre moyen de journées d'accueil par enfant confié par an		SO								SO	SO		
		Nombre d'enfants différents accueillis par l'association Millepatte	12	24	24		18	12		19	21		

Mesure	Objectif	Indicateur	Niveau des indicateurs en 2019 (diagnostic)	Niveau cible de l'objectif			Niveau d'atteinte de l'objectif					
				2020	2021	2022 2023 2024	2020	2021 (janv à juin)	2021 (janvier à décembre)	2022	2023	2024
Soutenir la diversification de l'offre Objectif n° 19	Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile	Nombre de journées d'accueil réalisées par l'association Millepatte	750	1500	1500		1527			ND	4443	
		Nombre d'enfants différents accueillis en lieux de vie	61	85	85		123	82		124	125	
		Nombre de journées d'accueil réalisées en lieux de vie	20805				29400			ND	ND	
Développer les centres parentaux et les compétences parentales Objectif n° 21	Développer les centres parentaux	Nombre de places d'accueil en centre parental et maternel existants (parents majeurs)	66	66			66					
		Nombre de familles différentes accompagnées en centre parental renforcé diffus expérimental	SO	0	5	10	SO			19	20	
		Nombre d'enfants différents accompagnés en centre parental renforcé diffus expérimental	SO	0	5	10	SO			21	16	
		Durée moyenne de prise en charge des familles en centre parental renforcé diffus expérimental	SO				SO			9,5 mois	7,5 mois	
		Nombre de places créées en centre parental renforcé diffus expérimental	SO	0	5	10	SO			32		
Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits												
Développer la participation des enfants et des jeunes Objectif n° 10	Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)	Constitution du groupe d'enfants	SO	1	1	1	0			non réalisé en 2022	Création du Conseil des Jeunes d'Alsace le 6 mai 2023	
		Nombre d'enfants participant à l'ODPE	0	0	0	à définir	0			0	40	
		Dates des rencontres								SO	1	
		Contributions du groupe à la conférence stratégique	SO	SO	SO	SO				SO	SO	
Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte												
Faciliter l'intégration pro des anciens MNA Objectif n° 25	Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens MNA	Nombre de contrats jeunes majeurs proposés aux jeunes majeurs anciens MNA	81	120	135	135	154			58	99	
		Nombre de jeunes majeurs anciens MNA hébergés en moyenne par an (sur places dédiées MDM et SJ)	45				30	31		79		
		Nombre de places dédiées par an (MDM et Saint-Jean)	ND	30	30	30	30			108		
		Signature du protocole MNA Département - Préfecture - Parquets de Colmar et de Mulhouse	SO	SO	1	SO	SO			en cours		
Conditions pour y parvenir												
Repenser la gouvernance Objectif n° 11	Renforcer l'ODPE	Nombre de réunions de l'ODPE, conférence stratégique et Comité technique	1	1	1	1	1			1 + installation Observatoire Alsacien	0	
		Nombre de réunions de l'ODPE, comité de décision et de suivi	3	1			0	1			SO	
		Nombre de points à l'ordre du jour concernant les données chiffrées	1	1	1	1	1	1		3	0	
		Actualisation des données chiffrées à l'échelle de la CeA	SO	SO	1			1		OUI	OUI	
		Acquisition d'un outil de pilotage par la donnée (Power BI)									Oui	

Légende

SO : Sans objet
ND : Non disponible